

Délibération n° 2015-06-23-214

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Mardi 23 Juin 2015

OBJET :

Rectificatif à la délibération n°2015-03-31-170  
Compte de gestion 2014

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Le compte de gestion 2014 du receveur a été présenté lors du conseil communautaire du 31 mars 2015.  
Il est à nouveau soumis à la demande des services préfectoraux pour préciser le libellé de l'article unique.  
Ont été ajoutées les parties en gras soulignées :

« PREND ACTE du compte de gestion de la communauté d'agglomération Seine-Amont **retracant après reprise des restes à réaliser en investissement et des reports en dépenses et recettes en fonctionnement** les opérations effectuées tant en recettes qu'en dépenses pendant la gestion de l'exercice 2014, lequel fait apparaître **un besoin de financement en investissement** de 203 592,69 € et un excédent de clôture de fonctionnement de 3 611 309,88 € soit un excédent global de 3 407 717,19 €. »

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Ouï l'exposé des motifs

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-31 et L.2343-1,

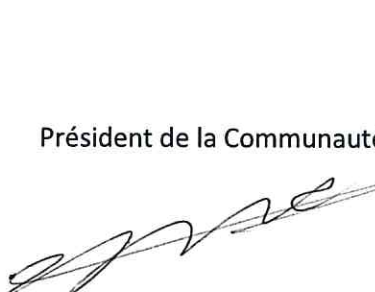
Vu le compte de gestion présenté par Madame le receveur municipal,

Considérant la demande des services préfectoraux,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE** du compte de gestion de la communauté d'agglomération Seine-Amont retracant après reprise des restes à réaliser en investissement et des reports en dépenses et recettes en fonctionnement les opérations effectuées tant en recettes qu'en dépenses pendant la gestion de l'exercice 2014, lequel fait apparaître un besoin de financement en investissement de **203 592,69 €** et un excédent de clôture de fonctionnement de **3 611 309,88€** soit un excédent global de **3 407 717,19 €**.

Fait et délibéré à Vitry-sur-Seine, le 23 juin 2015.

  
Michel Leprêtre  
Président de la Communauté d'agglomération  
Seine-Amont

